3w 4 12-9-DÉPARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE de la Charente-Maritime Royan COMMUNE de ARTIONDESSERBNOTTA Ruchefort Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Royanton Séance du De Juin 1.49 L'an mil neuf cent war atte n aif , le Garderie d'onents sendant , le Conseil Municipal de les vecances s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. R. Grount Ch. Maire , en session extraordinaire d'après convocations faites le Juin 1.49 NOMBRE ayant pris part an vote : Bouchet, Powet, Frin, Boutin, Jacquet, Counil 110053 Donec , Daugnet, Datour, Dontronu. DATE . Piraudecu par . Chomboul n de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte Absents : MM. . Bujard par . Bauchet rendu de la séance . Cholist par . Bochodersux. SEPT 1949 La Rochelle, le Les Conseillers présents formant la majorité des membres en Pour le PRÉFET xercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril Le Chef de Digision Dell'asse, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Counil , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées. M. le Président a ouvert la séance et a l'initiative de les gesençon, le buresu de Bient Disonce a dicidi d'organiser pour les enfants des runilles laboriouses de loyan, des carderies pen-

> Xolia Poinier awcepte d'assurer la direction de parderies it receved une pratification do 15.000 fra pour la priode du ler hout-15 hepton-

duet was vucances.

Un conter sera conné cheque jour aux enfants fréquantant les gardeties.

Les frais occasionn's par l'organisation des garderies seront imputés aux art. 3 et 4 du budget du Burenu de Blenfeisa ce.

Fait et délibéré à ROY, N les jour, mois et an susdits. Ont signé an registre : MM. Les montbres présent N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la causequilleis empérides de simme (Art. 57 de la loi manicipale).

Si la vote a en lieu au scrutin public, établic à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1881).

> Pour extrait conforme : Le Maire,

## BIENFAISANCE

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau de Bienfaisance

24 Juin 1949 Séance du\_

OBJET:

Garderie d'enfants pendant les Vacances

----

L'an mil neuf cer	quarante neuf	le	vin	gt q	uatre
-------------------	---------------	----	-----	------	-------

da mois & Juin \_\_la Commission Administrative du Bureau

de Bienfaisance de Royan, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous

la présidence de M REGAZONI, Maire de Royan

Etaient présents : MM. REGAZONI, Bouin, Besançon et Melle

Rikosky

Excuses : MM. Basterot, Guillaud et Dr Domeco

Sur l'initiative de Mae Besançon, Vice Présidente de la Croix Rouge, le bureau de Beinfaisance a décidé d'organiser pour les enfants des familles laborieuses de Royan, des garderies pendant les vacances.

Mademoiselle Poirier accepte d'assurer la direction de ces garderies et recevra une gratification de 15.000 frs pour la période du ler Aout-15 Septembre.

Un gouter sera donné chaque jour aux enfets fréquen-

tant les garderies.

Les frais occasionnés par l'organisation des gerderies seront imputés aux ert. 3 et 4 du budget du bureau de bienfaisance.

APPROUVE

Las Rochelle, le 15 SEPT 1949

A GHA

Pour le PRÉFET,

Chaf de Division Délâgué.

